

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION  
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS  
GENEVA 1955

OPEN INSTITUTIONS

TWO OPEN INSTITUTIONS IN DENMARK

by H. Tetens,

Director-General of Prisons, Ministry  
of Justice of Denmark, Copenhagen

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.  
A French summary of article is attached.



UNITED NATIONS

Le rapport décrit deux établissements danois, à savoir la prison de *Nørre Snede* et la prison d'Etat de *Kragshovede*. La prison de *Nørre Snede*, qui fonctionne depuis 1943, est un établissement ouvert pour jeunes adultes délinquants situé dans le Jutland central et couvrant une surface d'environ 200 acres. Il reçoit 80 prisonniers. L'établissement, qui est divisé en deux sections pour la classification interne des détenus, comprend plusieurs bâtiments entourés d'un grand parc. On y trouve un atelier de charpenterie, une forge, une section maraîchère et agricole avec des serres et un atelier, ainsi que deux fermes. Quinze prisonniers disposent de chambres individuelles; les autres logent dans des locaux pour trois à six personnes. Il n'y a pas de barreaux, de murs ou de barrières.

Le personnel consiste en un directeur, un instituteur, un psychologue, un assistant social, 21 surveillants placés sous la direction d'un surveillant-chef, et trois employés de bureau. Un médecin de l'extérieur, un infirmier et un dentiste assurent les soins médicaux et dentaires. Un aumônier visite l'établissement une fois par semaine.

Les détenus sont choisis par l'Administration pénitentiaire centrale parmi les délinquants condamnés à la prison d'Etat (peine de cinq mois ou plus), sur la base des renseignements dont on dispose au sujet de leur passé et de leur condition sociale et mentale, et sans détention antérieure en vue de classification. On n'admet à l'établissement que des délinquants entre 18 et 25 ans qui n'ont pas subi antérieurement de peine dans une prison d'Etat ni n'ont été condamnés pour une infraction violente sérieuse, pour un délit sexuel ou pour incendie, qui ne sont pas homosexuels et dont la peine ne dépasse pas deux ans à deux ans et demie. Il doit en outre être considéré comme probable que le détenu en question bénéficiera du traitement dans un établissement ouvert. La durée moyenne de la détention dans l'établissement est de six à huit mois.

Les détenus sont employés essentiellement à des travaux agricoles, de jardinage, de charpenterie et de maintien des bâtiments, et ils reçoivent à la fois une formation pratique et un enseignement théorique dans ces divers métiers. Ils suivent des classes obligatoires sur des sujets élémentaires et d'édu-

cation physique, et peuvent suivre à titre facultatif des cours sur un certain nombre d'autres matières, dans lesquels on utilise largement la méthode des groupes d'étude. Les activités récréatives sont pour la plupart organisées par les différents clubs qui sont formés par les prisonniers.

Le travail est rémunéré à la journée et à la pièce. La moitié du gain peut être dépensée, et l'autre moitié est mise de côté pour le moment de la libération. Les détenus peuvent échanger, une fois par semaine, de la correspondance avec leurs proches parents et d'autres personnes agréées par l'administration; ces personnes peuvent également rendre visite aux détenus à l'établissement. Sous escorte, les détenus peuvent quitter l'établissement, individuellement ou en groupe. Un congé sans escorte de quatre jours au maximum peut être accordé en cas de maladie dans la famille. La discipline est assurée essentiellement au moyen d'une orientation éducative. Lorsque cela est nécessaire, cependant, on peut imposer des peines disciplinaires sous la forme de la privation de privilèges, de l'exclusion du travail ou de la suppression de la rémunération, de la réduction de nourriture et du maintien dans une cellule spéciale. Les plus rigoureuses de ces mesures ne sont normalement utilisées qu'en cas d'évasion. Celles-ci sont peu fréquentes, leur moyenne étant de cinq à sept par année. Le nombre des transferts dans un établissement fermé, pour cette raison ou parce que le détenu s'est révélé impropre à cette forme de traitement, est très petit.

Lors de son renvoi à l'établissement, le prisonnier est placé pour quelques jours en détention individuelle, et il est mis au courant des facilités dont dispose l'établissement, des exigences que les conditions de celui-ci demanderont de son caractère ainsi que des avantages qu'il peut retirer du traitement; il est soumis aux différents tests visant à déterminer sa nature et son développement. Le détenu est ensuite affecté à une section, à une occupation et à un groupe scolaire déterminés. Pour le reste, il est intégré dans la communauté de l'établissement, dans laquelle on fait des efforts pour développer sa condition physique, pour pallier aux lacunes les plus graves de ses connaissances et pour lui donner une formation professionnelle complète, de même que pour lui ouvrir de nouveaux champs d'intérêt.

L'établissement manque dans une certaine mesure de facilités pour la classification interne, mais un projet actuellement en préparation prévoit la construction de deux ou trois nouveaux bâtiments comprenant chacun 20 à 30 chambres individuelles ainsi que des chambres communes, qui permettra de plus grandes variations dans la forme de la détention.

La prison d'Etat de *Kragshovede*, ouverte en 1948, est située dans le nord du Jutland sur un terrain autrefois marécageux et inculte. L'établissement consiste en une section principale entourée d'une barrière en fil de fer et en une section ouverte, "*Raabjerg*", à laquelle les détenus peuvent être promus. L'établissement reçoit 420 prisonniers, dont 72 dans la section ouverte. Le terrain couvre une superficie de 2,700 acres. L'établissement est construit selon le système pavillonnaire, et comprend un bâtiment de réception avec des chambres individuelles et un bâtiment d'isolement avec des cellules. Pour le reste, les détenus se partagent des chambres, sauf à *Raabjerg* où douze détenus ont des chambres individuelles.

Le personnel se compose de quatre groupes: personnel supérieur (directeur, aumônier, assistant social et leurs assistants, instituteurs, médecin, psychologue, économiste, comptable et surveillant-chef), personnel de surveillance, personnel technique s'occupant du travail, et employés de bureau, soit au total 155 personnes.

Les détenus sont employés principalement à l'amélioration des terrains marécageux avoisinants et à l'agriculture et au jardinage. Ils exercent également d'autres occupations telles que le tissage, la coupe d'habits, la menuiserie, le maintien des bâtiments et des travaux domestiques de genres divers. La semaine de travail compte cinq jours, et le sixième jour de la semaine est réservé à l'instruction obligatoire, à des interviews, etc. L'instruction et les loisirs sont organisés d'une manière similaire à celle de *Nørre Snede* et le travail est rémunéré au même taux.

Le traitement est organisé par trois comités de planification composés chacun de quatre membres qui représentent l'administration, la formation professionnelle, l'instruction et les loisirs, et les services sociaux. Chaque comité est responsable pour l'organisation et la surveillance du traitement de 125 détenus du moment de l'entrée à l'établissement jusqu'à

la libération. Lors de son arrivée, le détenu est placé en détention individuelle pour trois semaines, pendant lesquelles le comité organise son traitement sur la base des renseignements dont il dispose et d'entrevues détaillées, et ceci dans la mesure du possible avec la collaboration du détenu lui-même. Le plan prévoit normalement l'affectation à une section et à une occupation déterminées, des arrangements au sujet de l'instruction, des loisirs, des services sociaux, de la correspondance et des visites; il peut aussi comprendre un traitement pour alcoolisme, des examens psychiatriques et la possibilité d'un transfert dans un autre établissement. Si les circonstances le demandent, le comité peut modifier le plan après avoir consulté le détenu. D'autres organes ont été institués pour s'occuper de divers aspects du traitement tels que les recommandations pour la libération conditionnelle, la promotion à la section *Raabjerg* ou un autre transfert, les recommandations pour une remise de peine et les arrangements en rapport avec la libération, y compris l'exercice de la surveillance et l'allocation d'une aide financière.

Le tribunal disciplinaire, constitué par le Directeur ou son adjoint, se conforme étroitement à la procédure des tribunaux ordinaires et a le pouvoir d'imposer les mêmes mesures disciplinaires que celles qui ont été décrites ci-dessus en ce qui concerne la prison de *Nørre Snede*.

Un plan spécial tendant à faciliter la transition de la vie en établissement au monde de l'extérieur, à laquelle le détenu doit faire face au moment de sa libération a été préparé et sera mis en oeuvre prochainement.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).